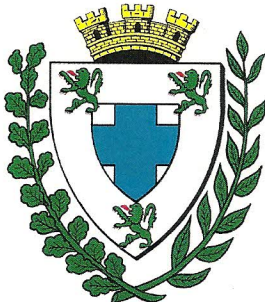


DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON DE
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE
DE
TOUFFLERS

OBJET

**Mise en place d'une solution
de gestion mutualisée entre la
Métropole Européenne de Lille
et les communes pour les
Déclarations d'Intention
d'Aliéner et les Autorisations du
Droit des Sols**

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le **17/06/2015**

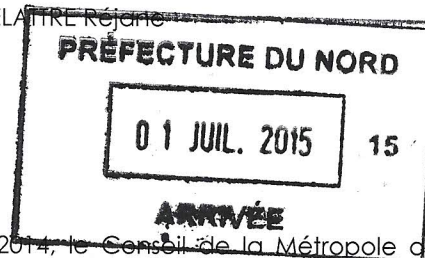
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHEN Patrick, WAMBECQ Edith, DETRE Marc, BRENOT Georges, BERNARD Marie-Françoise, LARZUL Jérôme, MURTEIRA José, FERMONT Marie-Anne, L'HOMME Anne-Sophie, VANNESTE Eric, BAHAX Isabelle, VANHALST François, DOVERGNE Jean-François, DOVERGNE Marianne, VAN-LIEUWEN Sonia, BOUCHEZ Delphine, HALLAERT Christophe, BOUREZ Delphine, Ludivine PIETRZAK, DEGOBERT Paulette, ADYNS Guy, DELATTRE Réjane, BALSACK Sylvie, CIMETIERE Xavier

Procurations :

FERMONT Gilbert qui donne procuration à FERMONT Marie-Anne
LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DELATTRE Réjane



Par délibération N° 14C0840 du 19 décembre 2014, le Conseil de la Métropole a adopté le principe de la mise en place d'une solution de gestion mutualisée entre la Métropole Européenne de Lille (la MEL) et les communes pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) et les Autorisations du Droit des Sols (ADS). Par la convention de coopération annexée à la délibération du 19 juin 2015, la MEL a défini les modalités d'adhésion pour les communes.

Pour rappel, la mise en place par la MEL d'une application mutualisée vise à apporter une assistance aux communes et ainsi répondre à d'importantes évolutions du contexte réglementaire.

S'agissant des DIA, la plate-forme informatique mise en place par l'État visant à faciliter les échanges de données dématérialisées nécessite de profondes modifications du Système d'Information de la MEL en charge de la gestion des DIA.

Pour les ADS, l'État a annoncé la fin de la mise à disposition gratuite de ses services en matière d'instruction à compter du 1^{er} juillet 2015 pour les communes de moins de 10 000 habitants. Afin d'apporter une solution à ces communes, la MEL a conçu une offre avec la création d'un service prenant en charge cette mission d'instruction. Pour compléter son offre, la MEL propose également d'acquérir, de façon mutualisée, un progiciel de gestion des ADS permettant à l'ensemble des communes de la métropole d'en bénéficier, qu'elles aient un service instructeur ou non.

La MEL s'est donc engagée dans un processus de dématérialisation des DIA et ADS en intégrant également dans sa démarche les procédures des communes de manière à améliorer la réactivité dans la transmission de l'information et renforcer la sécurité sur l'ensemble des processus.

Pour intégrer cette démarche, le dispositif prévoit une participation forfaitaire annuelle des communes établie, à la fois, sur la base du montant du marché visant à l'acquisition du progiciel et des différents centres de frais que recouvre la mise en place de cette solution pour le compte des communes. Pour proposer une participation financière pertinente, quel que soit le niveau de ressources des communes, il a été acté une répartition en 8 strates démographiques avec une pondération selon le volume moyen de procédures de DIA et ADS que représente chaque strate.

Selon la répartition définie par la MEL, la Commune de TOUFFLERS appartient à la strate « moins de 10 000 habitants ».

En outre, la démarche prévoit, en option, un marché à bon de commandes pour répondre aux besoins spécifiques des communes. Le coût de ces prestations sera intégralement à charge du demandeur.



